

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 21/10/2022

ID : 013-211300637-20221012-186_2022-DE

SLOW

Page 1 sur 5

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE DE MIRAMAS

ENQUETE PUBLIQUE

PROCEDURE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU DOMAINE
PUBLIC DE 5000 m² PARCELLE AK 64 AVENUE DU PONANT

RAPPORT ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

LUC CASTIGLI

. Commissaire Enquêteur .

Géomètre Expert Honoraire.

Ingénieur Conseil . Urbaniste

500 Avenue Général de Gaulle . 13270 . Fos sur Mer .

mail : castigli.luc@wanadoo.fr

FOS SUR MER LE 27 JUIN 2022

REF : 2022-05- A

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 21/10/2022

ID : 013-211300637-20221012-186_2022-DE

SLO

PRESENTATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

*Par arrêté municipal en date du 12 mai 2022 n° 108-2022 le conseil a autorisé Monsieur le Maire a engager la procédure de déclassement et de classement par anticipation dans la domaine privé de la commune une partie de la parcelle AK 64 pour 5000 m² .

*Par arrêté du Maire en date du 12 mai 2022 n° 33/22 Monsieur le Maire de MIRAMAS m'a désigné en tant que commissaire enquêteur dans l'enquête publique concernant Le déclassement de 5000 m² avenue du Ponant ,afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune , puis céder cette parcelle à la société ADOMA.

DELAIS ET LIEU DE MISE A DISPOSITION

L'enquête s'est tenue du Vendredi 10 juin 2022 au vendredi 24 juin 2022 inclus .
Le dossier a été mis à la disposition du public dans un bureau situé au rez de chaussée de la mairie . Bureau dédié aux enquêtes publiques .

PUBLICITE ET AFFICHAGE

La publicité a été faite dans les annonces légales de La Marseillaise en date du 18 mai et 25 mai 2022

L'affichage a été réalisé en mairie et sur les lieux habituels prévus à cet effet (voir attestation)

PERMANENCES

J'ai tenu mes permanences au service urbanisme , le VENDREDI 10 juin 2022 de 8H30 A 12 H et le VENDREDI 24 juin 2022 de 13H30 A 17H , conformément à l'arrêté de Mr le Maire .

La commune de Miramas a mis à ma disposition un bureau au rez-de-chaussée de la mairie à côté de l'accueil .

L'accès internet était disponible.

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier était composé , outre le registre d'enquête ,

*de la délibération du conseil municipal du 12 mai 2022 autorisant Mr le Maire d'engager la procédure de déclassement

*de l'arrêté de Monsieur le Maire me désignant en tant que commissaire Enquêteur en date du 12 mai 2022

*d'une notice explicative ,du motif de déclassement anticipé et du déroulement de l'enquête

*Des dispositions législatives et réglementaires

*De la situation des lieux avec photographies couleurs

*De deux extraits cadastraux au 1/200 avec tracé de la partie à déclasser .

*D'une photographie couleur des lieux

*Des propriétaires mitoyens concernés

Observation du C.E Ce dossier à la fois dans les pièces écrites et dans les plans qui sont annexés , situe correctement le projet et pose bien les enjeux de l'enquête publique .

OBJET DE L'ENQUETE

Il s'agit de procéder au déclassement de 5000 m² avenue du Ponant ,afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune ,puis céder cette parcelle à la société ADOMA dans le but de construire une résidence sociale de 160 logements . La résidence actuelle étant inadaptée et sera démolie .

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Pendant mes permanences et tout au long de la mise à disposition du public du dossier d'enquête , je n'ai reçu aucune observation écrite sur cette enquête .

Aucune personne ne s'est présentée pendant mes permanences .

ANALYSE DES PIECES DU DOSSIER

Ce dossier à la fois dans les pièces écrites et dans les plans qui sont annexés , situe correctement le projet et pose bien les enjeux de l'enquête publique .

ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

L'analyse est vite faite , puisqu'aucune observation n'a été formulée .

ANALYSE GENERALE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

J'ai visité les lieux ,et étudié le dossier qui m'a paru poser correctement les enjeux de cette enquête .

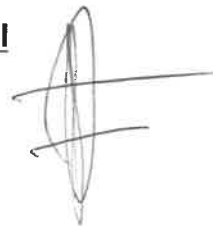
Il s'agit d'une opération sociale qui demande avant d'être mise en œuvre, que les démarches administratives soient réalisées rapidement y compris les numérotations cadastrales et les actes qui en découlent .

Cette opération consiste à démolir la résidence sociale actuelle qui n'est plus adaptée et d'en reconstruire une nouvelle de 160 logements par la sté ADOMA sur une surface de 5000 m² A prendre en partie sur la parcelle AK 64 .

Rédigé LE 27 JUIN 2022

Le Commissaire enquêteur

Luc CASTIGLI



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 21/10/2022

SLOW

ID : 013-211300637-20221012-186_2022-DE

Page 1 sur 2

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE DE MIRAMAS

ENQUETE PUBLIQUE

PROCEDURE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU DOMAINE
PUBLIC DE 5000 m² PARCELLE AK 64 AVENUE DU PONANT

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

LUC CASTIGLI

. Commissaire Enquêteur .

Géomètre Expert Honoraire.

Ingénieur Conseil . Urbaniste

500 Avenue Général de Gaulle . 13270 . Fos sur Mer .

mail : castigli.luc@wanadoo.fr

FOS SUR MER LE 27 JUIN 2022

REF : 2022-05- A

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 21/10/2022

SLOX

ID : 013-211300637-20221012-186_2022-DE

Page 2 sur 2

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Aucune observations n'ayant été formulée

Compte tenu de l'analyse et des observations que je rappelle ci-dessous à savoir

J'ai visité les lieux ,et étudié le dossier qui m'a paru poser correctement les enjeux de cette enquête .

Il s'agit d'une opération sociale qui demande avant d'être mise en œuvre, que les démarches administratives soient réalisées rapidement y compris les numérotations cadastrales et les actes qui en découlent .

Cette opération consiste à démolir la résidence sociale actuelle qui n'est plus adaptée et d'en reconstruire une nouvelle de 160 logements par la sté ADOMA sur une surface de 5000 m² A prendre en partie sur la parcelle AK 64 .

Ce projet permettra un meilleur confort pour les logements sociaux

Mon avis sera FAVORABLE sans réserve

Fait à FOS SUR MER Le 27 janvier 2020 en toute impartialité

Le Commissaire Enquêteur

LUC CASTIGLI

